

Annonce : Publications techniques sur la TPS/TVH

Vous trouverez ci-joint le plan provisoire des mémorandums sur la TPS/TVH et des bulletins d'information technique que l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) prévoit produire au cours des deux prochaines années. Ce plan est fourni au public à titre d'information. Si vous avez des commentaires, veuillez les faire parvenir à :

Michael McGlynn
Gestionnaire
Unité des publications techniques
Division de l'examen stratégique et de l'élaboration des programmes
Direction de l'accise et des décisions de la TPS/TVH
320, rue Queen
Tour A, 15^e étage
Ottawa ON K1A 0L5

Télécopieur : (613) 952-2656
Courriel : mike.mcglynn@ccra-adrc.gc.ca

Plan de travail des publications techniques sur la TPS/TVH

Le plan de travail provisoire suivant est basé sur les résultats d'un sondage entrepris auprès des divisions de l'accise et des décisions de la TPS/TVH et des bureaux régionaux des Services d'interprétation technique (SIT). Le sondage avait pour but de demander à ces secteurs lesquels des mémorandums existants de l'ancienne série de mémorandums devraient être mis à jour et ajoutés à la nouvelle série des mémorandums sur la TPS/TVH.

Nous prévoyons commencer à rédiger ces publications durant l'exercice 2000 à 2001.

Les publications marquées d'un astérisque devraient être finalisées en 2000-2001.

Mémorandums de l'ancienne série sur la TPS devant être convertis à la nouvelle série des mémorandums sur la TPS/TVH

Nota : La structure de l'ancienne série des mémorandums sur la TPS est différente de celle de la nouvelle série des mémorandums sur la TPS/TVH. Même si nous prévoyons rédiger des mémorandums de la nouvelle série en traitant de sujets couverts par les anciens mémorandums ci-dessous, il n'y aura pas toujours concordance entre l'ancien mémorandum existant et le mémorandum de la nouvelle série.

Fournitures exonérées

TPS 300-4-2, Services de santé*

TPS 300-4-3, Services d'enseignement*

TPS 300-4-6, Organismes du secteur public (à être remplacé par deux mémorandums : l'un sur les organismes du secteur public (OSP) et l'autre sur les organismes de bienfaisance)

Importations

TPS 300-8, Produits importés

TPS 300-9, Services importés et biens incorporels

Ces mémorandums seront remplacés par le chapitre 6 de la Série des mémorandums sur la TPS/TVH.*

Crédits de taxe sur les intrants

TPS 400-1-1, Crédit intégral de taxe sur les intrants

TPS 400-3-1, Début et cessation de l'inscription

TPS 400-3-2, Avantages aux salariés et aux actionnaires

TPS 400-3-2-1, Avantages relatifs à l'utilisation d'automobiles

TPS 400-3-3, Cas particuliers – aliments, boissons et divertissements

TPS 400-3-4, Voitures de tourisme et aéronefs

TPS 400-3-11, Indemnités et remboursements

TPS 400-4, Organismes du secteur public

Ces mémorandums seront remplacés par les chapitres 8 et 9 de la Série des mémorandums sur la TPS/TVH.

Services financiers

TPS 700-5-6, Crédits de taxe sur les intrants et sociétés de portefeuille, prises de contrôle, et personnes morales à paliers multiples*
TPS 700-5-10, Traitement sous le régime de la TPS des règlements de sinistres*

Divers

TPS 300-6, Moment de l'assujettissement de la fourniture
TPS 300-7, Valeur de la fourniture
TPS 500-3-1, Vérifications fiscales
TPS 500-3-4, Indication volontaire*
TPS 500-3-2-1, Annulation ou renonciation – pénalités et intérêts*
TPS 500-6-2, Gouvernements provinciaux*
TPS 500-6-10, Jeux d'argent, paris et jeux de hasard

Nouveaux sujets des mémorandums

Saisies et reprises (mémorandum 17.15 du chapitre 17, Secteurs particuliers : Institutions financières)

Vente d'une entreprise (choix prévu à l'article 167) (mémorandum 17.18 du chapitre 17, Secteurs particuliers : Institutions financières)

Organisations et représentants diplomatiques (mémorandum 13.5 du chapitre 13, Remboursements)

Anciens bulletins d'information technique devant être convertis en mémorandums

B-067, Traitement des subventions et des contributions sous le régime de la taxe sur les produits et services (mémorandum 18.4 du chapitre 18, Secteurs particuliers : Gouvernement)

B-074, Lignes directrices visant la réduction des pénalités et des intérêts dans les cas d'« opérations sans effet fiscal » (mémorandum 16.3.1 du chapitre 16, Cotisations et pénalités)*

B-076, Remboursement proposé pour les livres imprimés, les enregistrements sonores de livres imprimés et les versions imprimées des Écritures d'une religion sous les régimes de la TPS et de la TVH (mémorandum 13.4 du chapitre 13, Remboursements)*

B-085, Remboursement au point de vente de la TVH pour les livres (sera inclus au mémorandum 13.4 du chapitre 13, Remboursements)*

Nouveaux bulletins d'information technique

Remboursement pour immeubles d'habitation*

Centres de distribution des exportations*

Contenants consignés*